

> Intitulé de l'emploi

## Inspecteur/contrôleur du travail

> Autres appellations

> Définition synthétique

L'inspecteur/contrôleur du travail assure une mission de contrôle, de prévention, de conseil et, le cas échéant, de répression. Il anime et coordonne l'ensemble des activités de contrôle du respect de la réglementation.

> Activités principales

- Contrôle de l'application de la législation dans tous ses aspects (Code du travail, accords collectifs et conventions, santé et sécurité au travail, fonctionnement des institutions représentatives du personnel, droit syndical, durée du travail, contrat de travail, travail dissimulé, licenciement...)
- Réalisation des contrôles sur pièces et sur place (documents, locaux)
- Constatation des infractions et rédaction des actes d'investigation (procès-verbaux, rapports administratifs)
- Conseil et information aux employeurs, aux salariés et aux représentants du personnel sur leurs droits et leurs obligations et sur la législation du travail en général
- Prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail et des relations sociales

> Compétences requises

**Savoir :**

- Santé et sécurité au travail
- Règles juridiques
- Logiciels Word et Excel

**Savoir-faire :**

- Analyser les questions techniques (mécanique, électricité, bâtiment...) et intervenir dans le cadre de la santé et de la sécurité au travail
- Gérer des situations complexes et des publics difficiles
- S'adapter et réagir très vite aux nouvelles évolutions réglementaires
- Rédiger (procédures, rapports) et s'exprimer avec conviction et pédagogie

**• Comportements professionnels**

- Diplomatie
- Rigueur juridique
- Sens de l'écoute
- Sens de l'observation, esprit d'analyse et de synthèse
- Respect de la confidentialité
- Bon relationnel

> Conditions particulières d'exercice

- Déplacements fréquents sur les chantiers
- Forte disponibilité en cas de crise
- Risque de tension forte en cas de refus du contrôle par l'administré
- Assermentation pour l'établissement des procès verbaux

> Tendances d'évolution

**Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :**

- Complexité technique croissante des processus contrôlés

**Impacts sur l'emploi (qualitatif) :**

- Expertise technique nécessaire plus élevée
- Complexité accrue (maîtrise des démarches d'analyse des risques)

> Proximité avec d'autres emplois